RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EE24821F-980F-8628-82C8-BE7913C86A9D

SOGECA AUDIT
Société de commissaires aux comptes inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : BAYONNE – 62, avenue du 8 Mai 1945
790 328 215 RCS BAYONNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six
et le lundi deux novembre à dix heures,

Les membres de la société "SOGECA AUDIT" se sont réunis au siège social sur convocation du Comité de direction, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Constatation de la démission de Monsieur Jean-Jacques BROUZENG, de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de Directeur Général de la société à effet de ce jour,***
- ***Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.***

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, agissant en son nom personnel et /ou comme mandataire.

Monsieur Jean LISSARRAGUE préside la séance en qualité de Président de la société.

Monsieur Jean-Jacques BROUZENG et Monsieur Pascal COMBEAU, associés présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence, permet de constater que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise par les statuts.
Il est rappelé que les membres du Comité de Direction disposent d'un droit de vote renforcé, savoir 51% des voix, réparti entre eux au prorata du nombre d'actions qu'ils possèdent, afin de satisfaire à la réglementation ordinale applicable aux commissaires aux comptes.

Le Président déclare que les associés ont pu exercer leur droit d'information dans les conditions légales et réglementaires.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur Jean LISSARRAGUE ouvre la discussion en rappelant la démission de Monsieur Jean-Jacques BROUZENG, Directeur Général, à effet de ce jour.

Les associés délibèrent ensuite sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Docusign Envelope ID: EE24821F-980F-8628-82C8-BE7913C86A9D

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée général prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques BROUZENG, Directeur Général, et ce, à effet de ce jour.
Sa démission entraîne la fin de sa fonction de membre du Comité de Direction à effet de ce jour.
Il ne sera pas remplacé dans ses fonctions.

L''assemblée générale lui donne quitus pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal (et, notamment, à la Société "JURIS CONSULTANT" SELARL dont le siège est à ANGLET (64600) Centre d'Affaires ERDIAN - 10, Allée de Véga), aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra et qui seraient nécessaires compte tenu des décisions adoptées ce jour. Ce pouvoir emporte celui de certifier "conforme" tous extraits ou toutes copies de documents.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean LISSARRAGUE déclare la séance levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé après lecture.

Le Président

[redacted]

Un associé

DocuSigned by:
[redacted]
A1CB1A24B9C8456...